

LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS

Mai 2020



LES QUESTIONS QUE DEVRAIENT SE POSER LES MEMBRES D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

0. Est-ce que je connais bien la Loi et les règlements qui régissent mon organisme ?
1. Est-ce que je suis au fait de la mission, des valeurs et des orientations stratégiques de mon organisme ? Est-ce que j'y adhère ?
2. Est-ce que je suis au fait du partage des rôles et des responsabilités au sein de mon organisme ?
3. Est-ce que je comprends bien mes responsabilités en tant qu'administrateur ? Comment qualifier mon niveau d'engagement au sein du CA ?
4. Est-ce que je comprends bien mes responsabilités en termes d'éthique et de confidentialité ? Est-ce que j'adhère aux règles d'éthique et de confidentialité de l'organisme ?
5. Comment qualifier mes relations avec les autres administrateurs ? Avec la direction du Club ?

LA FQA MET À VOTRE DISPOSITION DES FICHES ET DES OUTILS POUR VOUS AIDER

- Les obligations légales du Club
- Les règlements généraux : pourquoi et quoi ?
- Exemple de règlements généraux pour un club
- Les politiques internes : lesquelles et pourquoi ?
- Exemple de code d'éthique et de confidentialité
- Exemple de règlement de délégation

Nombre d'administrateurs d'OBNL et donc de Clubs ne saisissent pas bien toute la portée de leurs rôles et responsabilités. Être administrateur ou administratrice d'un Club implique des compétences, mais surtout des responsabilités

RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS

En choisissant de devenir administrateur ou administratrice, vous acceptez collectivement et individuellement d'endosser la responsabilité civile du Club. Cela veut dire que :

au plan légal :

- vous devez vous assurer de la conformité aux lois
- vous êtes dépositaire des lettres patentes et des règlements
- vous êtes responsable de l'interprétation de la mission
- vous êtes responsable de la soumission des rapports aux pouvoirs publics
- vous êtes responsable des obligations financières en regard des salaires dus aux employés et des retenues fiscales.

face aux membres :

- vous êtes imputable envers les membres et le milieu.

en regard de la planification :

- vous êtes responsable de l'engagement et du soutien du personnel
- vous êtes responsable de l'adoption du plan d'action et du budget annuel.

en termes d'évaluation et de contrôle

- vous êtes responsable de l'évaluation de la performance de l'organisme (suivi au plan d'action)
- vous êtes responsable de l'évaluation de la performance du personnel
- vous êtes responsable des politiques que le Club s'est données
- vous exercez un contrôle direct en période de crise.

Collectivement, le conseil d'administration doit donc :

- planifier et contrôler tous les aspects de la gestion et du fonctionnement du Club ; se préoccuper de la viabilité du Club
- prendre des décisions au mieux des intérêts du Club, en tenant compte de leurs répercussions sur les membres ou sur les autres parties prenantes.

Individuellement, les administrateurs doivent également :

- agir avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve, en pareilles circonstances, une personne responsable possédant un niveau de connaissance et d'expertise semblable (« devoir de diligence ») (article 322 du Code civil)
- agir au mieux des intérêts du Club (« devoir de loyauté ») avec intégrité, prudence et de bonne foi et éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur (article 324)

D'où l'importance que le Club se dote d'outils de gouvernance et de normes de gestion afin d'éviter des risques de poursuite en responsabilité civile et, surtout, pour assurer la pérennité et le développement de votre Club.